

Communiqué du 26 mai 2026

### **La diversité cinématographique : un enjeu pour les territoires**

La Fédération nationale des élu.es à la culture des collectivités prend acte des échanges, des interrogations, des réponses apportées, des prises de positions récemment exprimés autour des enjeux liés au financement et à la diffusion de la diversité cinématographique. Dans ce contexte, elle réaffirme son attachement à la liberté de création et de diffusion, principes essentiels de la vie culturelle et piliers de l'exception culturelle, dont le cinéma constitue l'une des expressions les plus emblématiques. Cette exception, fondée sur la conviction que la culture n'est pas une marchandise comme les autres, a permis à la France de préserver un modèle unique de soutien à la création, à la pluralité des œuvres et à l'accès du plus grand nombre à une offre culturelle riche et diversifiée.

### **Une politique publique ambitieuse au service du cinéma**

130 ans après son avènement, le cinéma demeure l'une des pratiques culturelles les plus partagées sur notre territoire. La France dispose aujourd'hui du parc cinématographique le plus dense au monde et figure parmi les premiers pays pour la production de films. Cette vitalité est le fruit d'une politique publique ambitieuse, volontariste et solidaire, dont le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) est le garant, aux côtés des collectivités territoriales qui en sont des partenaires essentiels.

L'enjeu de la diversité ne se limite pas aux seules œuvres produites ; il repose également sur la diversité des lieux qui les diffusent. Les salles de cinéma constituent à ce titre un maillon essentiel de la vie culturelle de nos territoires. Elles sont des espaces de découverte, de débat, de transmission et de lien social. Grâce à un maillage territorial remarquable, la France dispose aujourd'hui d'un réseau de salles sans équivalent, permettant à des publics très divers d'accéder à une programmation variée, exigeante et ouverte sur le monde.

### **Les salles de cinéma au cœur de la diversité culturelle des territoires**

Préserver ce modèle suppose de garantir des conditions de financement équitables pour l'ensemble des acteurs de la filière, afin que toutes les œuvres puissent trouver leur public et que tous les territoires puissent continuer à bénéficier d'une offre cinématographique de qualité.

Depuis plusieurs années, la FNCC accompagne les élu.es dans la prise en compte des enjeux liés au cinéma au sein des politiques culturelles locales, notamment à travers l'organisation de formations et de rencontres dédiées. Cet engagement s'est également traduit par la publication – en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), l'Agence nationale pour le développement du cinéma en régions (ADRC) et l'Association française des cinémas Art et Essai (AFCAE) – d'un livret intitulé *La salle de cinéma, un espace culturel au cœur des politiques publiques*, destiné à accompagner les collectivités dans leurs politiques de soutien et de préservation de ce maillage territorial exceptionnel.

La FNCC réaffirme ici l'ambition culturelle notamment portée par les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs du cinéma : garantir la diversité des œuvres, soutenir la vitalité des salles et préserver une diffusion cinématographique sur tous les territoires.

Contact presse : Noémie Picard – noemie.picard@fncc.fr